

14 avr 2021 -18:31

## Le Comité de concertation se prononce sur la fin de la pause pascalle

Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées ont discuté aujourd'hui de la situation sanitaire en Comité de concertation. L'enseignement reprend après les vacances de Pâques. À partir du 26 avril, la pause pascalle prend fin pour les commerces et les métiers de contact non médicaux. Le 8 mai, lorsque sept personnes de plus de 65 ans sur dix auront été vaccinées et protégées et si la situation dans les hôpitaux s'est améliorée, le plan « plein air » entrera en action ; il prévoit notamment l'ouverture des terrasses.

Le Comité de concertation constate que la pression pesant sur les soins de santé reste relativement haute, notamment dans les services de soins intensifs. Plus d'un tiers de l'ensemble des patients hospitalisés atteints par le coronavirus se trouvent aux soins intensifs. C'est une part bien plus élevée qu'il y a un an ou qu'à l'automne dernier. En raison de la progression de nouveaux variants du virus, la pandémie a changé de visage : elle est devenue non seulement plus contagieuse, mais aussi plus agressive. Le Comité de concertation observe néanmoins aussi une évolution positive de certaines valeurs clés :

- la moyenne quotidienne de contaminations à la COVID-19 diminue ;
- le nombre d'hospitalisations commence à diminuer ;
- le taux de reproduction passe sous la valeur 1.

Par ailleurs, le Comité de concertation note l'accélération soutenue de la campagne de vaccination. Au 19 avril, 60% du groupe des 65 ans et plus devrait avoir reçu une première injection ; au 26 avril, cette part devrait être supérieure à 70 % ; fin avril, elle devrait même dépasser les 80 %. En outre, nous prévoyons que, d'ici fin mai, plus de 80 % des personnes de la catégorie d'âge 18-65 souffrant de comorbidités devraient avoir reçu une première injection. D'après la science, un taux d'immunité élevé est atteint deux à trois semaines après la première injection.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, le Comité de concertation a pris les décisions suivantes.

### 1. Réouverture des écoles

À l'issue des vacances de Pâques, le 19 avril, les cours reprennent sous le régime en vigueur avant la pause pascalle. Voici ce que cela signifie concrètement :

- Enseignement maternel, enseignement primaire, enseignement secondaire spécial, premier degré de l'enseignement secondaire et formation en alternance : présentiel à 100% ;
- Deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire : présentiel à 50 %
- Enseignement supérieur : présence physique sur le campus un jour par semaine.

Les examens peuvent avoir lieu en présentiel.

Si les taux de contamination évoluent favorablement, et après évaluation par les ministres de l'Enseignement qui sera soumise au Comité de concertation, l'enseignement secondaire à 100% en classe

pourra reprendre à partir du 3 mai.

## 2. Voyages non essentiels : régime strict de tests et de quarantaine

L'interdiction des voyages non essentiels dans l'Union européenne prend fin le 19 avril. En ce qui concerne les voyages en dehors de l'Union, les règles européennes restent d'application. Un avis de voyage négatif reste en vigueur pour tous les voyages non essentiels.

À leur retour, les voyageurs doivent suivre un régime strict de tests et de quarantaine obligatoires. Le *Passenger Location Form* permettra à la police de repérer les personnes qui ne se font pas tester à leur retour. Toute personne qui ne respecte pas les règles relatives au dépistage s'expose à une amende corona de 250 euros.

## 3. Fin de la pause pascalle pour les magasins et les métiers de contact non médicaux

Le 26 avril, la pause pascalle arrivera à son terme. Cela signifie que les rassemblements de maximum 10 personnes à l'extérieur seront autorisés.

À partir de cette date, les magasins pourront également à nouveau accueillir des clients sans rendez-vous. Le shopping ne doit plus se faire seul, mais on peut se faire accompagner par un autre membre du foyer.

Les métiers de contact non médicaux – notamment les coiffeurs et spécialistes de la beauté – pourront rouvrir dans le respect des protocoles renforcés.

Dans le même temps, une trentaine d'expériences et projets pilotes seront lancés pour fixer du point de vue pratique et sur la base de faits scientifiques les modalités du redémarrage de différents secteurs économiques en toute sécurité ou pour éviter leur fermeture à l'avenir.

## 4. Sept sur dix personnes de 65 ans et plus sur 10 vaccinées et protégées : plan plein air

Le 8 mai, lorsque la quasi-totalité des plus de 65 ans aura été vaccinée et sera protégée, un large plan plein air entrera en vigueur.

Les activités organisées (c'est-à-dire les activités de clubs sportifs ou d'associations) pourront rassembler au maximum 25 personnes à l'extérieur et pour tous les âges, mais sans accueillir de public et sans nuitée. Les enfants jusqu'à 12 ans accomplis peuvent être à l'intérieur avec un maximum de 10.

Du reste, les éléments suivants seront à nouveau autorisés à l'extérieur :

- Restaurants et cafés : terrasses à l'extérieur
- Événements (y compris les réceptions et banquets), les représentations culturelles et les services du culte jusqu'à un maximum de 50 personnes
- Parcs d'attraction
- Marchés aux puces et brocantes professionnels

Le couvre-feu sera supprimé et remplacé par une interdiction de rassemblement : entre minuit et 5h00,

l'on pourra se trouver dans l'espace public avec un maximum de trois personnes ou avec des membres de son propre foyer (personnes vivant sous le même toit).

#### 5. Deux contacts rapprochés chez soi

À partir du 8 mai, un foyer pourra accueillir deux personnes d'un même foyer en même temps, sans compter les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis.

#### 6. Presque toutes les personnes de 65 ans et plus et les personnes vulnérables vaccinées et protégées : perspectives plus vastes

Un nouveau palier important sera franchi au moment où la quasi-totalité des 65 ans et plus et des personnes souffrant de comorbidités auront été vaccinés et seront protégés. Nous prévoyons un taux d'immunité élevé dans ces groupes à la première moitié du mois de juin.

Si les chiffres le permettent, notamment le taux d'occupation en soins intensifs, le plan « plein air » sera encore élargi et un plan « intérieur » pourra s'envisager pour les activités à l'intérieur, à condition que la pression pesant sur les soins intensifs se soit durablement allégée, afin que des soins de qualité soient garantis pour les patients Covid et non Covid.

#### 7. Importance de la vaccination

Le Comité de concertation constate que, dans certaines parties du pays, trop peu de personnes se présentent à leur rendez-vous de vaccination. La vaccination est la seule option de sortie structurelle de la pandémie. Les vaccins sont sûrs et efficaces. Les effets secondaires potentiels sont très rares et légers, surtout en comparaison avec les symptômes de contamination à la COVID qui sont mille fois plus fréquents et mortels. Protégez donc votre vie et celle de vos proches en vous faisant vacciner.

Alexander De Croo, Premier ministre  
Rue de la Loi, 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)